

1/ Éléments de contexte :

La commune nouvelle de Val d'Arcomie regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016 les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc. Au 01 janvier 2022, les quatre communes déléguées ont été supprimées et leurs mairies annexes sont devenues des annexes de la mairie, celle-ci étant située au bourg de Loubaresse. La population totale de Val d'Arcomie est de 1.013 habitants pour une superficie de 86 km² et compte autour de 460 logements principaux et 289 résidences secondaires. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans et commerçants et environ 70 exploitations agricoles.

La commune de Val d'Arcomie possède de nombreux équipements : 2 écoles indépendantes sur 2 sites et regroupant près d'une centaine d'élèves, 2 agences postales communales (à St-Just et Faverolles), 2 campings, 2 aires de service pour camping-cars, environ 20 locations meublées, 1 piscine découverte, 1 terrain de tennis, une laverie, une bibliothèque. Elle gère une trentaine d'appartements locatifs, ainsi que des locations de garage. On dénombre également 1 site d'escalade et de multiples activités nautiques avec une base de loisirs de pleine nature au Cheylet, une base nautique au pied du Viaduc de Garabit ainsi qu'un centre équestre à Estrémiac.

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Elle est membre des communes forestières de France.

Outre le budget principal, la commune gère 4 budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le bâtiment de stockage et le Lotissement du Petit Bois.

2/ Priorités du budget 2022 :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 692 878.34 €. Les principales réalisations ont été la fin de la mise en conformité pour l'accessibilité du groupe scolaire de Loubaresse, la fin de la réalisation des terrains multisports, le démarrage des travaux pour l'aménagement des espaces accueil jeunes, les travaux de réfection de l'étanchéité et de la stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, l'acquisition foncière de terrain constructible sur Loubaresse, le début de l'aménagement de l'annexe à la mairie de St Just, le passage au 100 % led pour les décorations de Noël, la réfection de voiries communales et chemins ruraux, le renouvellement de matériel roulant (tracteur Lindner) et l'acquisition de petit matériel (sono portable, machine à glaçons ...).

Concernant l'eau et l'assainissement : cette année aura vu la réalisation des études nécessaires à l'établissement du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. Nous avons renouvelé des pompes et refait un tronçon de conduite d'eau à la Bessière de St Marc.

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :

Fonctionnement

Recettes	2022	Dépenses	2022
70 Produits des services, domaine	88 745.25 €	011 Charges à caractère général	323 022.49 €
73 Impôts et taxes	566 739.88 €	012 Charges de personnel	551 774.23 €
74 Dotations, subv., particip.	627 310.76 €	014 Atténuations de produits	40 724,00 €
75 Autres produits gestion courante	178 288.34 €	65 Autres charges gestion courante	232 551.41 €
76 Produits financiers	25.64 €	66 Charges financières	33 024.23 €
77 Produits exceptionnels	57 791.10 €	67 Charges exceptionnelles	0.00 €
013 Atténuations de charges	6 570.45 €	68 .Dotations aux amortissements	24 555.92 €
Recettes d'ordre	50 082.22 €	Dépenses d'ordre	94 996.06 €
TOTAL	1 575 553.64 €	TOTAL	1 300 648.34 €

Investissement

Recettes	2022	Dépenses	2022
13 Subventions	148 111.21 €	20 Immobilisations incorporelles	0 €
16 Emprunts	146 000.00 €	204 Subventions d'équipement	0.€
10 FCTVA, taxe d'aménagement	60 724.80 €	21 Immobilisations corporelles	0 €
1068 Affectation réserves	121 395.40 €	23 Immobilisations en cours	692 878.34 €
165 Cautions	1 550,00 €	165 Cautions	€
021 virement de la section de fonct		16 Emprunts, cautions	115 838.11 €
040 Dotations aux amortissements	24 555.92 €	040 Opérations d'ordre	50 082.22 €
040 Amortis / plus values	94 996.06 €	001 Déficit reporté	€
TOTAL	597 333.39 €	TOTAL	858 798.67 €

4/ Consolidation des budgets :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 300 648.34 €	1 575 553.64 €	858 798.67 €	597 333.39 €
Eau	321 250.82 €	304 567.46 €	89 437.84 €	95 903.62 €
Assainissement	54 858.02 €	46 149.19 €	41 011.28 €	36 532.92 €
Bâtiment stockage	24 515.26 €	48 741.88 €	22 192.87 €	23 579.90 €
Lotissement du Petit Bois	285.19 €	285.19 €	8 927,38 €	0,00 €
TOTAL	1 701 557.63 €	1 975 297.36 €	1 020 368.04 €	753 349.83 €

5 / Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière propriétés bâties : 37.37 % dont taux communal 13,81 % et taux départemental 23.56 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 101,33 %

6 / Principaux ratios 2022 :

- Excédent brut de fonctionnement : 319 583 € soit 315 € par habitant (départemental 296 €, régional 202 €, national 182 €)
- Résultat comptable : 274 905 € soit 271 € par habitant (départemental 279 €, régional 167 €, national 153 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 299 461 € soit 296 € par habitant (départemental 293 €, régional 193 €, national 175 €)
- Capacité d'épargne nette : 185 107 € soit 183 € par habitant (départemental 156 €, régional 113 €, national 106 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 1 003 263 € soit 990 € par habitant (départemental 1 003 €, régional 691 €, national 559 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 147 228 € soit 145 € par habitant (départemental 160 €, régional 96 €, national 81 €)

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune emploie 12 agents titulaires, 11 agents contractuels et 5 emplois saisonniers.

Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2022 s'est élevé à 551 774.23 €.